

MAIRIE DU GUE DE VELLUIRE

Compte-rendu du Conseil Municipal ordinaire du 16-09-2019

Nbr de conseillers
En exercice 13
Présents 9
Votants 12

L'an deux mil dix-neuf, le 16 septembre, à 20 h 00,
le Conseil Municipal de la commune du GUE-DE-VELLUIRE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de M. MARQUIS Joseph, Maire.

Date Convocation : 10/09/2019

Présents: MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BASSAND Denis, DEBAECKER Emmanuel, SAMPOUX Daniel, GRELAUD Elodie, GABORIT Jonathan; BLANCHARD Sandrine, Florence BEULQUE

Excusé(e)s : , LECONTE Margaret qui donne pouvoir à BEULQUE Florence
SIMONNET Julie qui donne pouvoir à BASSAND Denis
BLONDET Sylvie qui donne pouvoir à GABORIT Jonathan

Absent(e)s : ALETRU Mauricette

Secrétaire de Séance : BASSAND Denis

Le Conseil Municipal a :

- Décidé de participer au nouveau RASED de Mouzeuil Saint Martin à hauteur de 52€ (1€ par élève) suite au rattachement de l'école Charles Perrault à la circonscription de Fontenay-le-Comte.
- Décidé de retenir la Caisse d'épargne Bretagne-Pays de Loire suite aux propositions bancaires pour la mise en place d'un emprunt de 300 000€ dans le cadre de la rénovation et l'extension de la Salle des fêtes. Emprunt sur 15 ans au taux de 0.42% pour un cout total du prêt de 10 006.64€.
- Décidé de retenir la Caisse d'épargne Bretagne-Pays de Loire suite aux propositions bancaires pour la mise en place d'un crédit relais (TVA) de 120 000€ sur 2 ans au taux de 0.25% dans le cadre de la rénovation et l'extension de la Salle des fêtes, en attente du remboursement de la TVA.
- Décidé de prendre une 1ere Décision modificative sur le budget Commune suite à la dissolution du Syndicat Mixte Transports scolaires Sud-Ouest Fontenay-le-Comte conformément à l'arrêté préfectoral du 11/07/2019 - recette supplémentaire de 2967.15 € + ajustement recettes suite à la publication du montant de dotations de l'état (recette de 16 921€).
- Décidé de rajouter 4 membres au groupe de travail dans le cadre de l'Inventaire des Zones Humides (Mrs Philippe GAY, David RENOUX, Rodolphe GIRARD : Agriculteurs et Mr Yan ARSICAUD, éleveur négociant)
- Décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation de 75€ par an
- Décidé de contester la décision de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2018 suite à la publication de l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 publié au Journal Officiel le 09 août dernier.